

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DPE 73 Signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Emmaüs Défi relative à l'évacuation des déchets du centre situé sous le marché couvert rue Riquet (19e) et ceux de la collecte mobile réalisée par Emmaüs Défi.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation la signature de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Emmaüs Défi relative à l'évacuation des déchets du centre situé sous le marché couvert rue Riquet (19e) et ceux de la collecte mobile réalisée par Emmaüs Défi ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006, modifié ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens d'une durée de 6 ans avec l'association Emmaüs Défi relative à l'évacuation des déchets du centre situé sous le marché couvert rue Riquet (19e) et ceux de la collecte mobile réalisée par Emmaüs Défi.

Article 2 : M. le Maire des Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Emmaüs Défi.